

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 14 février 2025**

**Délibération CA\_20250214\_07**

**Mise en place du dispositif de traitement des risques psychosociaux - convention d'assistance psychologie du travail avec le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre**

**VOTE : adopté à l'unanimité**

**3 membre(s) étant absent(s)**

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du travail ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 04 décembre 2024 ;

Vu le projet de convention d'assistance psychologie du travail permettant au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre d'assurer une prestation en psychologie du travail au bénéfice des agents du SDIS de l'Indre, ci-annexé ;

## **DECIDE :**

**Article unique.** La convention d'assistance psychologie du travail permettant au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre d'assurer une prestation en psychologie du travail au bénéfice des agents du SDIS de l'Indre, ci-annexée, est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

**FLEURET Marc**